

Arrêté du 20/02/06 portant agrément d'un organisme de contrôle technique pour les contrôles périodiques des installations consommant de l'énergie thermique

(JO n° 57 du 8 mars 2006)

NOR : INDI0607017A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 20 février 2006, est agréé, à compter du 20 février 2006, pour une durée de cinq ans, l'organisme de contrôle technique AD3E, 8, rue Henri-Régnault, ZI La Chartreuse, 81100 Castres.

Source URL: <https://sstie.ineris.fr/reglementation/arrete-200206-portant-agrement-dun-organisme-contrôle-technique-contrôles>